



# Syndicat **UNSA** Fédération **C**ommerces & **S**ervices

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
Dépôt des accords collectifs  
39-43 quai André-Citroën  
75902 Paris cedex 15

Bagnolet, le 14 février 2022

## LETTRÉ D'ADHESION

**A la Convention collective nationale des professions de la photographie du 13 février 2013 (IDCC 3168)**

**L'ensemble de ses avenants, ses textes attachés et aux textes et avenants relatifs aux salaires**

Monsieur le Directeur,

Par cette lettre, la fédération des Commerces et Services UNSA, déclarée le 4 février 1999 vous fait part de son adhésion à la convention collective **des professions de la photographie du 13 février 2013 (IDCC 3168)**, étendue par arrêté du 21 juillet 2015 (JO du 28 juillet 2015). Ainsi qu'à l'ensemble de ses avenants, ses textes attachés (accords, avenants et toutes les annexes), aux textes et avenants relatifs aux salaires.

Nous adhérons également à l'Association paritaire des partenaires des professions de de la photographie pour l'aide à la négociation (A4PAN), à l'accord de branche du 12 juin 2007 relatif au développement du dialogue social dans la branche des professions de la photographie et ses avenants successifs.

Nous vous joignons copie des notifications que nous adressons parallèlement à l'ensemble des organisations syndicales et d'employeurs, signataires et représentatives dans le champ de cette convention.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de notre respectueuse considération.

**La Secrétaire Générale**



Copie à :

- Org. D'employeurs : FNP / FFPMI
- Org. Synd : CFDT Féd. Services / CFTC CSFV / FNECS CGC - CFE / CGT Féd. Commerce et service / FEC CGT FO/ CAT

Fédération des commerces & Services **UNSA** - 21 Rue Jules Ferry - 93177 Bagnolet cedex  
Tel : 01 48 18 88 18/19 – Fax : 01 48 18 88 91 - email : fcs@unsa.org